

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze
le 12 décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 08 décembre 2014

PRESENTS : M. PLENAT Jean Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE
Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON
Juliette, M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
Conseillers municipaux.

Transmis Sous Préfecture le 17/12/2014
Reçu en Sous Préfecture le 18/12/2014

POUVOIRS :

M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. PLENAT Jean
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à Mme MULLER Muriel
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme LE PIGEON
Juliette

SECRETARE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

N° 105/2014

Recensement de la population 2015 – Nomination d'un coordonnateur communal, recrutement et rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le prochain recensement aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015 et qu'un coordonnateur communal doit être désigné. Celui-ci sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement. Il sera notamment chargé d'assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs.

M^{lle} CACHOT qui a géré ce dossier depuis le début est la plus à même de remplir ces missions.

Le Maire rappelle également la nécessité de créer trois emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement. Ces agents seront notamment chargés de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants.

Enfin le Maire explique qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs étant précisé que la dotation forfaitaire de recensement (DFR) pour l'année 2015 a été fixée à 2850 Euros.

Au vu du lourd travail à effectuer, il est proposé au Conseil Municipal de prévoir une somme forfaitaire équivalente au SMIC en vigueur qui sera prélevée sur le budget communal et qui pourra être attribuée aux trois agents pour participation aux frais (véhicule-essence-formation etc...). Cette somme ne sera versée qu'à la condition que l'agent achève ses travaux de recensement.

(Commune du Rayol-Canadel/ Suite délibération n° 105/2014)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité,

Décide de nommer Mademoiselle CACHOT Jessica comme coordonnateur communal pour le recensement de la population qui aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015,

Décide le recrutement de trois agents recenseurs pour la période du recensement,

Décide que la rémunération de chaque agent sera forfaitaire et basée sur le SMIC en vigueur,

Décide que la somme nécessaire sera inscrite au budget communal 2015 pour participation aux frais divers des agents en dépenses de fonctionnement

Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze
le 12 décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 08 décembre 2014

PRESENTS : M. PLENAT Jean Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE
Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON
Juliette, M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
Conseillers municipaux.

Transmis Sous Préfecture le 17/12/2014
Reçu en Sous Préfecture le 18/12/2014

POUVOIRS :

M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. PLENAT Jean
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à Mme MULLER Muriel
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme LE PIGEON
Juliette

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

N° 106/2014

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) Saison 2015

Monsieur le Maire rappelle que l'A.L.S.H fonctionne depuis les vacances de printemps de l'année 2002 et accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans avec un effectif maximum de 32. Cette structure, fonctionne chaque année, durant les vacances de printemps et les grandes vacances d'été, ouverte à un large public avec sa grille tarifaire applicable selon le quotient familial des parents.

Monsieur le Maire propose de reconduire cette opération pour l'année 2015 et demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité,

DECIDE de reconduire cette opération pour l'année 2015

- Vacances de printemps du lundi 27 avril au jeudi 7 mai 2015,
- Vacances d'été du lundi 06 juillet au vendredi 14 Août 2015

DECIDE de demander à la D.D.C.S l'habilitation pour cette période

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de services auprès de la C.A.F permettant l'application d'une grille tarifaire selon le quotient familial et le versement à la commune de la dite prestation.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 00

L'an deux mille quatorze
le 12 décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 08 décembre 2014

PRESENTS : M. PLENAT Jean Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE
Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON
Juliette, M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. PLENAT Jean
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à Mme MULLER Muriel
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme LE PIGEON
Juliette

SECRETARE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

Transmis Sous Préfecture le 17/12/2014
Reçu en Sous Préfecture le 18/12/2014

N° 107/2014

Décision modificative du budget communal n°5

Dans le cadre de l'exécution du budget communal 2014, des ajustements de crédits sont nécessaires.

Monsieur le Maire propose de modifier le budget communal 2014 afin de tenir compte du montant définitif notifié du fonds national de garantie individuelle des ressources (F.N.G.I.R.) soit + 2 000 euros par rapport au budget initialement prévu.

Le budget communal sera donc modifié tel que ci-dessous :

Section investissement et fonctionnement		
Articles	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
73923 – Reversement sur FNGIR	+ 2 000 €	
60622 - Carburants		- 2 000 €

Vu le rapport ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles
L 2311-1 à 3, L 2312 – 1 à 4 et L 2313 – 1 et suivants,
Vu la délibération du 18 avril 2014, approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,

(Commune du Rayol-Canadel/ Suite délibération n° 107/2014)

Vu la délibération du 28 mai 2014, approuvant la décision modificative n°1 de l'exercice 2014,

Vu la délibération du 20 juin 2014, approuvant la décision modificative n°2 de l'exercice 2014,

Vu la délibération du 29 août 2014, approuvant la décision modificative n°3 de l'exercice 2014,

Vu la délibération du 14 novembre 2014, approuvant la décision modificative n°4 de l'exercice 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE

VOTE à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE

La décision modificative, portant inscription et virement de crédits en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, est approuvée conformément au tableau ci-après :

Section investissement et fonctionnement		
Articles	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
73923 – Reversement sur FNGIR	+ 2 000 €	
60622 - Carburants		- 2 000 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,
J. PLENAT



MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze
le 12 décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 08 décembre 2014

PRESENTS : M. PLENAT Jean Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE
Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON
Juliette, M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. PLENAT Jean
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à Mme MULLER Muriel
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme LE PIGEON
Juliette

SECRETARE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

Transmis Sous Préfecture le 17/12/2014
Reçu en Sous Préfecture le 18/12/2014

N° 108/2014

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la vente d'une parcelle communale

Par délibération en date 28 mai 2014, le conseil municipal a décidé de mettre en vente plusieurs terrains de propriété de la commune.

M. et M^{me} CLATOT Robert domiciliés, 2 avenue des îles d'or au Rayol Canadel, se sont proposés de racheter la parcelle numérotée AI 16 située Corniche des Iles d'or d'une surface de 217 m² en limite de leur propriété.

Par délibération du 29 août 2014, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la vente de cette parcelle de terrain à un prix fixé à 300 euros par m².

Toutefois, étant donné les caractéristiques de cette parcelle et notamment un passage sous terrain du réseau électrique, Monsieur le Maire propose de finalement céder cette parcelle pour 150 euros le m², soit une vente globale de 32 550 €.

Vu le rapport ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°44/2014 relative à la vente de terrains communaux
Vu la délibération n° 80/2014 relative à la vente de la parcelle AI 16

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE

VOTE à l'unanimité,

(Commune du Rayol-Canadel/ Suite délibération n° 108/2014)

ARTICLE UN

La délibération n°80/2014 du 29 août 2014 est rapportée.

ARTICLE DEUX

Est décidée la vente de la parcelle AI 16 située Corniche des Iles d'or d'une surface de 217 m² pour un montant de 32 550 €.

ARTICLE TROIS

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous actes et documents à intervenir.

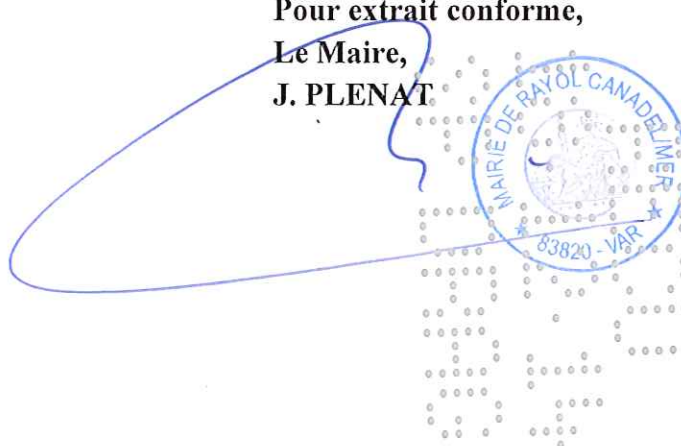
ARTICLE QUATRE

L'Office Notarial délégué par la commune est chargé de la rédaction de l'acte authentique.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. PLENAT



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze
le 12 décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 08 décembre 2014

PRESENTS : M. PLENAT Jean Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE
Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON
Juliette, M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. PLENAT Jean
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à Mme MULLER Muriel
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme LE PIGEON
Juliette

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

Traité sous Préfecture le 17/12/2014
Reçu en Sous Préfecture le 18/12/2014

N° 109/2014

Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal,

Le tableau du personnel de la ville du Rayol Canadel sur Mer doit faire l'objet des modifications et mises à jour ci-après pour l'exercice 2014.

OUI le rapport ci-dessus,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

ARTICLE UN

Après avoir tenu compte des mouvements de personnels intervenus en 2014, le tableau des effectifs des emplois permanents de la Ville du Rayol Canadel sur Mer est modifié comme suit :

(Commune du Rayol-Canadel/ Suite délibération n° 109/2014)

Grade	Postes ouverts	Postes pourvus
Filière administrative		
Attaché	1	1
Rédacteur principal 1 ^{ère} Classe	1	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} Classe	1	1
Adjoint administratif 1 ^{ère} Classe	2	2
Adjoint administratif 2 ^{ème} Classe	3	3
Filière technique		
Agent de maîtrise principal	3	3
Adjoint technique principal 1 ^{ère} Classe	1	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} Classe	3	2
Adjoint technique 2 ^{ème} Classe	11	10
Filière Police		
Chef de police	1	1
Brigadier-Chef principal	1	1

Le conseil Municipal délibère,

VOTE à l'unanimité,

ARTICLE UN

La modification et la mise à jour du tableau des effectifs sont approuvées par le conseil municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. PLENAT



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 00

Transmis Sous Préfecture le 17/12/2014
Reçu en Sous Préfecture le 18/12/2014

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze
le 12 décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 08 décembre 2014

PRESENTS : M. PLENAT Jean Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE
Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON
Juliette, M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
Conseillers municipaux.

POUVOIRS :
M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. PLENAT Jean
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à Mme MULLER Muriel
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme LE PIGEON
Juliette

SECRETARE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

N° 110/2014

Débat d'Orientations Budgétaires – Exercice 2015

Rendu obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants par la Loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (loi ATR), le Débat d'Orientations Budgétaires constitue la première étape dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Conformément à l'article L2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales, il doit précéder l'examen et le vote du Budget Primitif. Il n'a aucun caractère décisionnel, cependant, conformément à la loi, sa teneur doit faire l'objet d'une délibération.

Bien que non obligatoire pour une commune de notre taille, ce débat constitue un exercice de transparence vis-à-vis des conseillers municipaux et des administrés.

Etape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités, ce débat doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité et de présenter les orientations envisagées pour l'élaboration du Budget Primitif.

Au vu de cet objet, le Débat d'Orientations Budgétaires vise à présenter à l'Assemblée délibérante non pas un budget arrêté, mais bien des orientations qui doivent faire l'objet d'un débat dont le contenu pourra le cas échéant être utilisé en retour à des fins d'amendement.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget. Il participe à l'information des élus. Il a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il ne donne pas lieu à un vote.

Après un débat ouvert et constructif le conseil Municipal confirme les orientations suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement devraient légèrement augmenter de + 0,7 % en 2015.

Les principales variations entre le budget 2015 et l'exercice précédent sont les suivantes :

- **Impôts et taxes +1,3 %** : cette variation résulte essentiellement de l'augmentation des droits de mutation et de la revalorisation des bases locatives décidées par l'Etat. Les taux d'imposition des impôts communaux restent inchangés en 2015.
- **Autres produits de gestion courante -5,4%** : cette diminution provient notamment et de la baisse attendue des produits issus des loyers des appartements communaux.

DEPENSES

Dans un contexte économique difficile, un effort sur les charges de fonctionnement a été effectué. Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement ne devraient progresser que de + 0,6 % en 2015.

La priorité a mise sur :

- **La limitation de l'augmentation de la masse salariale** : effectivement, les charges de personnel ont été provisionnées en intégrant le personnel nécessaire à la mise en place des activités périscolaires, au centre de loisirs, au recensement de la population, au renouvellement des effectifs des services techniques et administratifs. Ce recours à deux agents de surveillance de la voie publique pendant la période estivale a également été prévu. En tenant compte de tous ces éléments, la masse salariale n'augmentera que de + 1,4 % en 2015,
- **Le soutien aux associations locales** dont l'enveloppe budgétaire a été portée à 130 000 € pour 2015 contre 108 000 euros versés en 2014.
- L'entretien et la rénovation des logements communaux soit une dépense prévisionnelle de 60 000 €,

Par ailleurs, les dépenses générales de fonctionnement sont reconduites.

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES

Les recettes d'investissement sont principalement constituées du fonds de compensation de la T.V.A. estimé à 460 925 €, d'un emprunt de 680 728 € pour financer les travaux et des produits issus de la vente de terrains communaux d'un montant de 186 500 €.

DEPENSES

Les principales dépenses d'équipement en 2015 concerneront les opérations suivantes :

- L'entretien et la rénovation des voiries communales : 150 000 €
- Le commencement des travaux sur les arrières plages : 140 000 €
- Le renouvellement du parc de véhicules municipaux : 100 000 €
- Le lancement des études du dispositif de lutte contre l'érosion des plages : 80 000 €,
- Les abris conteneur poubelles et les habillages : 70 000 €
- La rénovation du réseau d'éclairage public : 50 000 €
- La réhabilitation du réseau pluvial : 50 000 €
- La 1^{ère} phase de la salle des Fêtes : 15 000 €
- La finalisation du Plan Local d'Urbanisme : 18 000 €

Les orientations générales du budget ayant été présentées et les observations des membres du Conseil ayant été retenues, Monsieur le Maire déclare clos le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2015.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT

